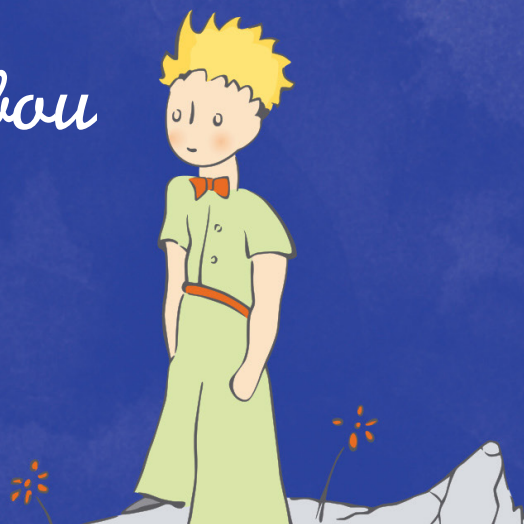


# Bienvenue à l'école maternelle *Le Petit Prince* de Pechabou



*Ce livret a pour objectif de vous aider à mieux connaître notre école afin de faciliter l'adaptation de votre enfant.*

*En espérant qu'il contribuera à instaurer un climat de confiance entre vous et l'école, nous vous souhaitons une bonne rentrée.*

## *L'équipe pédagogique*

M<sup>me</sup> Aguilera Jeanne : directrice et enseignante

M<sup>me</sup> Chataud Nathalie : enseignante

M<sup>me</sup> Hebra Moreel Carole : enseignante

M<sup>me</sup> Delvit Chantal : enseignante

## **ATSEM**

Ganier Melaine  
Charlier Sandrine  
Planas Laetitia

## *Horaires*

### **Classe**

matin 9 h/12 h  
après-midi 14 h/16 h 30

### **ALAÉ** (animation périscolaire)

matin 7 h 30/8 h 50  
midi 12 h/13 h 50

**Le mercredi matin** : classe de 9 h à 11 h puis, soit garderie de 11 h à midi soit APC (activités pédagogiques complémentaires, sur convocation).



L'école maternelle est heureuse d'accueillir votre enfant. C'est un lieu d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté. Adultes et enfants doivent tout faire pour y assurer calme et convivialité et respecter les principes suivants :

- Dans chaque classe, les activités scolaires débutent à **9 h 10 par un rituel** (compter les absents, date, etc.) qui demande calme et concentration de la part des enfants : la sonnerie et **les retardataires perturbent** ce rituel et déconcentrent les enfants. Merci de faire le maximum pour arriver l'heure.
- **L'assurance scolaire** est facultative, mais elle devient obligatoire pour toute sortie hors temps scolaire (sortie à la journée par exemple) et pour les enfants porteurs de lunettes. En outre, l'enfant doit être couvert par une « **individuelle accident** » et « **responsabilité civile** ». Tout enfant n'étant pas correctement assuré ne pourra pas participer aux sorties pédagogiques. **Une attestation d'assurance est demandée.**
- Pour faciliter la recherche de vêtements égarés, il est fortement conseillé d'écrire le nom de votre enfant sur l'étiquette.

### //////////////////// **Hygiène et santé**

Tout enfant devra impérativement être propre (pas de couche autorisée) pour faciliter sa rentrée à l'école, les passages aux toilettes seront très réguliers les premières semaines.

Tout enfant manifestement malade sera rendu à la famille. Le personnel enseignant et les ATSEM ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux enfants. Dans certains cas (risque de crise d'asthme, de convulsion, traitement de longue durée...), le directeur consultera le médecin scolaire et les parents, un protocole d'accueil individualisé (PAI) sera établi.

Si un enfant est malade dans la journée, les parents seront prévenus. En attendant leur arrivée, l'enfant sera gardé isolé.

Toute maladie contagieuse doit être signalée à l'école.

En cas d'accident, le service d'urgence décide de l'hôpital d'accueil.

### //////////////////// **Fréquentation scolaire**

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement pour la famille d'une fréquentation régulière.

Toute absence doit être justifiée; les parents doivent impérativement en informer l'école dès le premier jour. Un certificat médical doit être fourni pour une absence supérieure à huit jours.



---

## Sécurité

Les parents sont tenus de remplir avec précision la fiche individuelle de renseignements qui leur sera remise à chaque rentrée scolaire. Ils doivent informer l'école de tout changement d'adresse ou de téléphone en cours d'année.

Le port de bijoux est déconseillé ; il se fera sous votre responsabilité. Tout objet ou jouet dangereux est interdit ; les jouets personnels sont également interdits. En cas de perte, l'école ne pourra être tenue pour responsable.

Les enfants sont repris à la fin de chaque demi-journée par les parents ou par toute personne responsable nommément désignée par eux par écrit et présentée à l'enseignant de l'enfant. S'il apparaissait que l'accompagnateur ne présente pas les qualités requises, le directeur pourrait refuser de rendre l'enfant.

Les frères et les sœurs mineurs amenés à récupérer les enfants de maternelle devront présenter une autorisation écrite des parents et seront âgés de 12 ans minimum.

---

## Laïcité

Conformément aux dispositions de l'article L. 141-5-1 du Code de l'éducation, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Lorsque cette interdiction n'est pas respectée, le directeur de l'école, saisit l'inspecteur de la circonscription et engage avant toute procédure, un dialogue avec l'élève et les parents dans le cadre de l'équipe éducative.

---

## Communication parents/enseignants

- Une réunion d'information est prévue en début d'année dans chaque classe. D'autres rencontres sur rendez-vous sont également possibles durant l'année pour faire le point sur la scolarité de votre enfant.
- Un livret d'évaluation vous sera remis en fin d'année.
- Un cahier de liaison parents/école est donné à chaque enfant, nous le faisons passer chaque fois qu'une information importante vous concerne, il faudra le signer pour en confirmer la lecture. Vous pourrez également y noter les informations que vous souhaitez nous communiquer.
- Par courriel à l'adresse suivante : [ce.0312075m@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0312075m@ac-toulouse.fr)

Des représentants des parents d'élèves (deux par classe) sont élus chaque début d'année scolaire au mois d'octobre. Ils participent trois fois par an avec les enseignants et la mairie aux Conseils d'école afin de débattre des questions concernant la vie de notre école. Vous serez informés de l'organisation de ces élections et aurez la possibilité de vous présenter et de voter.

////////////////////

## **Exemple d'emploi du temps d'une journée type à l'école maternelle**

|  |   |
|--|---|
| 8 h 50   | Accueil dans la classe : jeux, dessins, livres, etc.  |
| 9 h 10   | Rituel : date, compter les absents, temps de langage oral   |
| 9 h 30   | Ateliers : numération, graphisme, langage   |
| 10 h 15  | Motricité : activités gymniques, jeux collectifs, danses  |
| 10 h 45  | Récréation  |
| 11 h 15  | Retour en classe, ateliers : numération, graphisme, langage, chants, comptines, écoute d'une histoire, etc. |
| 12 h   | Repas   |
| De 13 h 30<br>jusqu'au réveil<br>(15 h 40 maximum) | Sieste ou temps de repos (pour les petits/moyens)   |
| 14 h   | Ateliers : arts plastiques, numération, graphisme...  |
| 15 h 45  | Récréation  |
| 16 h 15  | Regroupement : chants, comptines, écoute  |
| 16 h 30  | Sortie ou ALAÉ  |

École maternelle *Le Petit Prince*  
Chemin la castagnère  
31320 Pechabou  
05 61 27 50 46  
[ce.0312075m@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0312075m@ac-toulouse.fr)